

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS 2025 « NOËL À METZ, MARCHÉ MERVEILLEUX »

ARTICLE 1 : objet

L'agence Inspire Metz est l'agence d'attractivité au service des 46 communes du territoire de Metz Métropole, située au 2 place d'Armes - J.F. Blondel à Metz. Dans le cadre de la campagne de communication pour promouvoir la destination touristique pendant le Marché de Noël à Metz, réalisée avec le soutien de tous les partenaires du marché, l'agence Inspire Metz organise, avec l'UMIH 57 et l'Hôtel Maison Heler, un jeu concours en ligne disponible sur la page Facebook « [Agence Inspire Metz - Office de Tourisme](#) ».

ARTICLE 2 : modalités et conditions de participation

Ce jeu concours gratuit est ouvert à toutes les personnes majeures résidentes en France hors département 57 et à l'exception du personnel de l'agence Inspire Metz et de l'ensemble des partenaires du Marché de Noël à Metz. L'Agence se réserve le droit de procéder aux vérifications nécessaires concernant l'identité des participants. Pour jouer, les internautes devront avoir accès à une connexion internet et disposer d'un compte Facebook.

ARTICLE 3 : durée

Les participants ont accès au jeu concours du vendredi 21 novembre 2025, 10h au lundi 1^{er} décembre 2025, minuit.

ARTICLE 4 : but du jeu

Pour jouer, les internautes doivent répondre à une question en lien avec le Marché de Noël à Metz. Pour ce faire, ils doivent cliquer sur le lien indiqué dans la publication dédiée accompagnant le visuel. Ce lien redirige vers une plateforme sur laquelle les joueurs doivent compléter des informations requises avant de donner leur réponse. Pour que la réponse soit enregistrée et validée, le formulaire doit être intégralement complété. Pour faire partie du tirage au sort final, il suffit de répondre une seule fois à une unique question et avoir répondu correctement.

ARTICLE 5 : tirage au sort

À l'issue du jeu concours et afin de déterminer les 3 gagnants, un tirage au sort sera effectué par l'agence Inspire Metz le mardi 2 décembre 2025. Celui-ci s'effectuera à partir du site internet : www.dcode.fr. Les gagnants seront informés par courrier électronique dans les jours qui suivront.



ARTICLE 6 : lots

Pour l'ensemble du jeu concours, les prix sont les suivants :

1^{er} prix : 1 séjour « Lumières sur Metz » d'une valeur totale de 260 euros :

- comprenant une nuitée* en Guest Room à l'Hôtel Maison HELER Metz, imaginé par Philippe Starck, « Curio collection by Hilton », petit-déjeuner inclus pour 2 personnes d'une valeur de 210 euros, (taxe de séjour à payer sur place = 2,64€ par personne en 2025 – 2,60€ par personne en 2026).

*Valable sous réserve de disponibilité jusqu'au 30/06/2026.

Lot offert par l'Hôtel Maison Heler.

- avec 1 dégustation de produits du terroir au marché couvert de Metz, 1 visite guidée ou audio guidée de la ville et 1 verre de vin chaud** ou boisson chaude aux épices de Noël d'une valeur de 50€ pour 2 personnes.

***L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. À consommer avec modération.*

2^{ème} prix : 1 coffret « Noël à Metz » de la boutique de l'agence Inspire Metz - Office de Tourisme d'une valeur de 36 euros :

- comprenant un bonnet, un mug, une carte postale et un tote bag aux couleurs de Noël à Metz.

3^{ème} prix : 2 City Pass « Eurométropole de Metz » d'une valeur de 32€ (16€/personne)

- comprenant : 1 visite audioguidée de Metz en (F, D, GB, NL, IT, ESP), 1 entrée au Centre Pompidou-Metz, 1 ticket Visi Pass' pour voyager en illimité sur le réseau LE MET' pendant 1 journée, des réductions pour savourer Metz à prix malins : loisirs, shopping, spectacles, dégustations et gastronomie. Vous bénéficierez également d'une réduction de 5 à 10% sur tous les produits de la boutique de l'agence Inspire Metz - Office de Tourisme (hors timbres, tickets LE MET' supplémentaires, boules de Noël de Meisenthal, billetterie). Valable jusqu'au 31 décembre 2026.

ARTICLE 7 : contestation et limitation de responsabilité

Les prix devront être acceptés tels quels et ne pourront être ni transmissibles, ni cumulables, ni échangés contre un autre objet ou contre une valeur monétaire, ni remboursés.

La participation au jeu concours implique la connaissance et l'acceptation des limites techniques (déconnexion, interruption...) liées à Internet. Inspire Metz se réserve le droit d'exclure et de désinscrire définitivement toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuirait au bon déroulement du jeu concours.



ARTICLE 8 : remises des prix

Les 3 participants tirés au sort seront prévenus individuellement par courrier électronique afin de leur indiquer les modalités de remise de leur prix. Si un ou plusieurs des 3 gagnants ne se manifestent pas avant le 30.12.2025 minuit, jour de fermeture du marché de Noël à Metz, le prix gagné sera considéré comme nul et non échangeable.

ARTICLE 9 : annulation/modification

L'agence Inspire Metz se réserve le droit d'écourter, de modifier ou d'annuler à tout moment le jeu concours sans engager sa responsabilité et sans indemniser les participants.

ARTICLE 10 : acceptation du présent règlement

La participation à ce jeu concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Toute difficulté pratique d'interprétation ou d'application de celui-ci sera tranchée souverainement par l'agence Inspire Metz.

ARTICLE 11 : protection et utilisation des données personnelles (RGPD)

Dans le cadre du jeu concours et au travers du formulaire de participation, plusieurs informations telles que l'adresse mail, le code postal, la tranche d'âge, les centres d'intérêts touristiques seront demandés aux participants. L'adresse mail servira au bon déroulement du jeu concours, avec le consentement de chaque participant au préalable et sera exclusivement conservée pour contacter les gagnants. Il sera proposé aux participants souhaitant recevoir des informations touristiques sur le territoire de Metz Métropole de conserver leur adresse mail. Dans ce cas et dans le cadre du règlement général de la protection des données, la durée de conservation de ces données est de 3 ans à compter de la date à laquelle les informations auront été communiquées à Inspire Metz.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données personnelles communiquées en faisant la demande par mail à l'adresse suivante : papaquin@inspire-metz.com.

La liste de mails des participants ayant refusé de recevoir ces informations sera supprimée de la base de données de l'agence Inspire Metz à l'issue du jeu-concours.

Pour en savoir plus sur les politiques de données personnelles de l'agence Inspire Metz - Office de Tourisme, [cliquez ici](#).

ARTICLE 12 : litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française. En cas de litige sur l'interprétation ou l'application du présent règlement, les participants s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler les éventuelles contestations par voie de conciliation en envoyant leur requête par mail à : contact@inspire-metz.com et en précisant l'objet « jeu concours 2025 - Noël à Metz, marché merveilleux ». Si aucun accord à l'amiable n'a été trouvé dans un délai de deux mois à compter de la réception de la contestation, tout litige sera soumis au tribunal ayant droit, auquel compétence exclusive est attribuée.



ARTICLE 13 : consultation du règlement

Le règlement du jeu-concours 2025 « Noël à Metz, marché merveilleux » est disponible en téléchargement libre sur le site internet : tourisme-metz.com.

ARTICLE 14 : dépôt du règlement

Le règlement complet est déposé en l'étude SCP BUND PADGETT MULLER EGLOFF, 23 rue de Sarre 57070 à Metz.

Fait à Metz, le 12/11/2025

